



Compte-rendu de l'Assemblée Générale du samedi 6 avril 2024

à Saint-Dizier, au Pôle associatif

En 2023, 40 adhérents à jour de leur cotisation, 15 présents, 13 pouvoirs soit 28 représentés
Excusés : Franck RAIMBAULT, Etienne CLÉMENT, Patrick MOCATI (membre de la collégiale)

La présentation de l'AG est assurée par Marie-France TALBOT, membre de la Collégiale.
Elle remercie les adhérents pour leur présence et Patrick pour la réalisation du diaporama.

Avant le début de la séance, les adhérents sont invités à valider le procès-verbal de l'AG 2023. Validé.

Ordre du jour :

A – Rapport d'activité
B – Rapport financier
C – Projets
D – Renouvellement de la Collégiale

A - RAPPORT D'ACTIVITÉ

I – INDUSTRIE

1) UNITECH

En 2023, chassé -croisé d'échanges entre les avocats d'UNITECH et notre cabinet d'avocats HUGLO LEPAGE.

En mai 2023, UNITECH envoie au tribunal un dossier de « porter à connaissance » selon lequel il annonçait sa décision de renoncer à la laverie pour réduire l'activité à un atelier de décontamination de matériel (métaux).

Nous avons transmis cette information aux adhérents, aux maires concernés par le dossier et à tous les contributeurs de l'enquête publique.

Le 8 janvier : Unitech envoie un nouveau mémoire au tribunal dont nos avocats n'ont encore pas connaissance à ce jour.

Rien n'est jugé. Le recours initial reste actif. Nous restons mobilisés avec nos avocats et les membres et avocats de l'autre recours porté par RSN, GREENPEACE, EODRA ...

2) BAMAS

Rappel : la BAMAS, située à Saint-Dizier, est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE). Elle est destinée à l'entretien du matériel et outillages utilisés lors des opérations de maintenance des centrales nucléaires du parc EDF, dont le grand carénage.

Le 26 février 2021, six associations -dont BFSM- portent plainte contre CYCLIFE pour exploitation illégale d'une installation nucléaire de base et étendent en 2022 la plainte contre EDF qui a repris l'exploitation le 1^{er} octobre 2021 sans modifications de statut ou d'activité.

Activité 2023 :

- Commission de suivi de site : 06/04/2023 (Mido, qui siège pour Nature Haute Marne) :

Rapport annuel d'une activité en hausse, débats toujours très techniques où l'on doit garder la pression pour obtenir des réponses claires. Cette commission a été marquée par un élément important : chaque strate de l'administration est « embêtée » par notre question concernant le spectre « BAMAS » qui est au cœur de la plainte déposée il y a 2 ans (février 2021 par BFSM, NHM, FNE, CEDRA, EODRA, RSN). Aucune nouvelle du procureur à ce jour, on sait cependant que l'enquête est toujours en cours.

Un avis IRSN(1) a été requis. La DREAL a refusé de nous le transmettre en utilisant le secret de l'instruction.

- Travail avec le groupe technique et juridique : préparation CSS, réunion suivi juridique avec l'avocat.

- Appropriation des rapports des 2 visites d'inspections de la DREAL :

29 mars, pour vérifier l'efficacité des mises en conformité de la mesure des rejets atmosphériques : le rapport établit les 19/4 conclue « sans suite et sans objet ».

17 novembre : suite au vol de matériel de protection contaminé par des salariés Dalkia. Le rapport d'inspection du 24/11 demande des mesures d'amélioration des contrôles d'entrée et de sorties du site.

- Courrier à la préfecture et à la DREAL pour obtenir ce dernier CR, resté sans réponse.

- Suivi de la radioactivité émise à l'extérieur du site : BFSM continue les prélèvements des sédiments (fossé) et des sols (prélèvement de terre) pour analyses.

Les derniers ont été effectués en novembre 2023 et n'ont pas révélé de résultats inquiétants. Il est décidé de réaliser les prélèvements que tous les trois ans.

- Le 28 novembre, participation à un exercice incendie pour lequel il n'avait été fait aucune publicité. Il simulait un incendie dans la zone contrôlée atelier avec un salarié « disparu »

Trois casernes sont intervenues (Saint-Dizier, Chaumont et Bar le Duc) engageant des véhicules spécialisés dans les risques technologiques, un PC dédié dans un camion container et des pompiers en tenue de protection contre les radiations. Les moyens déployés démontrent que les risques potentiels de contamination sont réels. Le prochain exercice aura lieu en 2024 et intégrera un blessé, ce qui nécessitera une coordination avec les services d'urgences de l'hôpital voire de Cattenom.

- Le projet 2024 est d'obtenir un siège Belles Forêts sur Marne à la commission de suivi de site puisque nous avons obtenu l'agrément et l'habilitation pour ce faire.

(1) Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire

(2) groupe technique composé d'un expert en physique nucléaire, un juriste, des référents d'associations compétents nucléaires)

3) FONDERIES

Rappel : Les riverains des Fonderies de Saint-Dizier subissent depuis plusieurs années des désagréments liés à l'activité de l'usine (retombées de poussières, vibrations et bruits assourdissants en particulier la nuit) et s'inquiètent des conséquences sur leur santé.

Depuis la parution de l'arrêté préfectoral n°52-2022-05-00137 du 18/05/2022, l'exploitant doit mettre en œuvre chaque année un programme de surveillance de ses émissions avec un suivi à minima des polluants suivants : poussières totales, Cadmium, Arsenic, Plomb et Antimoine.

La campagne de mesures en 2023 : Elle a été réalisée du 4 au 19 avril 2023 pour la mesure de l'air ambiant et du 4 au 3 mai 2023 pour la mesure de retombées. (Eau)

5 capteurs ont été installés suivant les points de surveillance retenus.

Le 14/04/2023, l'inspectrice de la DREAL a réalisé une visite inopinée sur site afin de constater les conditions d'exploitation pendant les mesures : un des 2 fours était à l'arrêt suite à une avarie (en cours de réparation lors de la visite) et a entraîné une réduction de moitié de l'émission globale.

Réunion de suivi : Une réunion de restitution des résultats a été organisée en mairie le 26 juin 2023 en présence des participants suivants : inspectrice DREAL, élus, direction fonderies, BFSM, riverains, représentants de la sous-préfecture, personnel mairie.

Cette réunion, organisée par la mairie, faisait suite à une demande des riverains qui souhaitent connaître les résultats des analyses effectuées à partir des capteurs installés dans 5 endroits de la ville.

Mme FAIRISE, inspectrice de l'environnement à la DREAL, a présenté les différents contrôles et mesures effectués sur site et aux abords et a précisé que les résultats concernant les retombées et l'air ambiant étaient conformes aux valeurs de référence.

Selon l'inspectrice, globalement, les résultats sont plutôt rassurants et la qualité de l'air est correcte.

Cependant, les riverains rappellent qu'ils sont toujours gênés par les retombées de poussières ; ils se plaignent du flux des camions et des crevaisons régulières de leurs véhicules dues à la présence de ferraille sur la route

Le problème de l'eau a été également évoqué quant à son impact économique et environnemental.

En réponse à ces signalements, par mail du 7 septembre 2023, l'inspectrice de la DREAL annonce travailler sur un arrêté complémentaire afin de renforcer la surveillance du site.

Le 2 octobre 2023, Mme FAIRISE nous informe de son départ de la DREAL (Unité Départementale Aube / Haute-Marne | Subdivision Haute-Marne) ; elle a été remplacée depuis par Nathan CHAUVIN.

Fin 2023 : Les travaux aux fonderies sont terminés.

En 2024 : Les riverains constatent une amélioration quant aux bruits et aux vibrations ; s'agissant des retombées de poussières, les avis sont plus mitigés.

Le 5 avril 2024, M. Fournet responsable du service proximité de la mairie nous informe : « L'application de la directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil dite « IED » devra permettre de revoir les conditions d'exploitation et d'autorisation au regard de la pollution, de la sécurité d'exploitation et respect d'une norme de qualité environnementale. En résumé, de nouvelles prescriptions plus drastiques vont apparaître pour limiter l'impact sur l'environnement. » Les activités de fonderies seront impactées par cette nouvelle directive ». Les riverains sont en attente de la parution de l'arrêté complémentaire renforçant la surveillance du site.

4) YANMAR

En 2022, notre association avait été sollicitée par les riverains de l'entreprise YANMAR au sujet des nuisances sonores produites par la soufflerie et le vidage des bennes à ferraille de l'usine.

Plusieurs réunions ont eu lieu depuis entre les riverains, la direction de YANMAR, Mr RAIMBAULT, élu, Mr BOUTAUD, chef de cabinet du maire, Mr FOURNET du service Proximité.

Des réducteurs de bruit ont été installés sur les cheminées. Pour les bennes à ordures, aucune solution encore.

Cependant, il y a de nouvelles avancées et une marque de la bonne volonté de la direction de l'usine.

Intervention de Jean-Luc BOUZON : Le directeur a pris la mesure du problème. Auparavant, il ne voulait recevoir ni Belles Forêts, ni le conciliateur de justice, ce qu'il accepte aujourd'hui.

Il a accepté qu'une nouvelle étude de bruits soit faite. Elle va être effectuée avec des capteurs placés chez trois riverains. Le directeur s'est d'ailleurs déplacé chez les riverains à 7h du matin pour constater le bruit.

Le directeur accepte que les bennes à ferraille soient déplacées. Leur futur emplacement n'est pas encore déterminé. Une nouvelle réunion est programmée mi-mai.

II – COLLECTES et RECYCLAGE

Collecte des crayons dans toutes les écoles primaires de Saint Dizier + 2 collèges. Soit en tout, plus de 40 écoles du Nord au Sud du département + 2 écoles à l'extérieur du département. Un collecteur crayons à Bureau Vallée

Résultats collectes 2023 : 733 kg de Capsules (259,42 €), 68 kg Café Lavazza capsules alu (71,83 €), 289 kg Dolce/Sécial T (132,65 €), 377 kg Tassimo (54,94 €), 0,26 kg sachets de Céréral bio (0,25 €), 208 kg de crayons (149,22 €), 42 kg de gourdes de compote (42 €).

Soit 984,35 kg de déchets recyclés, 450,89 € collectés

	2022	2023	Différences Remarques
Capsules	883 kg	733 kg	- 150 kg
	352,73 €	259,42 €	- 93,31 €
Crayons	206,9 kg	208 kg	+ 1,1 kg
	207,74 €	149,22 €	- 58,52 €
Gourdes compote	40,34 kg	42 kg	Fin du programme en janvier 2024
	40,34 €	42 €	

III - BIODIVERSITÉ

1) Espèces protégées

Participation aux chantiers Ornières et Mares organisés par d'autres associations (LPO – NHM)

ORNIERES en forêt de Chamouilley : Le but de ce chantier ? Creuser des ornières en faveur du Sonneur à ventre jaune, petit crapaud forestier, espèce menacée et indicateur de suivi de la biodiversité.

MARE en forêt de l' Argentolle près du lac du DER et proche des bureaux de la LPO :

L'objectif était de rouvrir le milieu et de ramener de la lumière au profit des amphibiens qui fréquentent cet habitat.

2) Arbres de bords de route

Le 8 février 2024, Nicolas LACROIX, président du Conseil Départemental de Haute-Marne, annonçait dans un communiqué de presse un plan d'abattage massif des arbres de bords de route départementales, pouvant concerner jusqu'à 4 000 arbres. Cette annonce a déclenché une forte réaction locale et médiatisation nationale ce qui a entraîné la création d'un groupe (par mail) d'associations environnementales Nature Haute-Marne, LPO Champagne Ardennes, Ciel sud Haute-Marne, Belles Forêts sur Marne, SOS Pays de Langres, SOS Pays de l'Apance, et le Collectif citoyen « Les arbres des routes en Haute-Marne ». Ce groupe de parole a débouché sur un Collectif pour « un plan de sauvegarde et de reconquête des arbres des bords de routes en Haute-Marne.

Nicolas LACROIX a refusé une entrevue proposée par le Collectif. Belles Forêts sur Marne organise une mobilisation citoyenne devant le Conseil Départemental le jour de la conférence de presse du 16 février.

Le collectif a demandé par une lettre à N. LACROIX et un communiqué de presse à recevoir l'inventaire des arbres concernés, les expertises sanitaires et le détail des mesures compensatoires.

Les associations se sont réunies le 15 mars avec la DDT, service de la préfecture, pour connaître le cadre légal des mesures d'abattage. Selon l'article de loi L.350-3 du code de l'environnement, tout abattage doit faire l'objet de déclaration préalable à la préfecture et de demande d'autorisation, ainsi que d'un descriptif et d'un calendrier des mesures de compensation. La DDT a fait savoir lors de cette réunion que, jusqu'à ce jour, elle n'avait reçu que deux demandes d'abattage, émanant de Voies Navigables de France. Rien encore du conseil départemental.

Le Collectif s'est donné pour objectif de surveiller et de recenser tout abattage d'arbres et de se rapprocher de la DDT pour savoir s'il a fait l'objet de demande d'autorisation. Dans le cas contraire, il a été convenu que la DDT ferait un rappel à la loi à Nicolas LACROIX.

3) Le cèdre de Robert Espagne.

En 2022, Patrick avait été contacté par Jean-Pierre FRAICHE, un habitant de Robert Espagne, ancien maire, très inquiet de la décision de la municipalité de faire couper l'unique cèdre de la place du village, pour le remplacer par un parking et faire passer une route qui mènerait à une entreprise. Malgré l'intervention de Belles Forêts qui a débouché sur des articles dans la presse, la venue de PTV, malgré des courriers à la préfecture et le soutien de la LPO et de Meuse Nature Environnement, les efforts de Patrick auprès de la population lors d'une brocante, la mobilisation des habitants n'a pas eu lieu en réel, hormis des discussions et des désaccords exprimés sur les réseaux sociaux.

Résultat : début mars 2024, le cèdre a été coupé.

IV – AUTRES ACTIONS

1) Agrément et autorisation Un grand pas pour Belles Forêts Sur Marne

Il fallait 5 ans d'existence et d'activités prouvées avant de déposer une demande d'agrément permettant à notre association d'être intégrée dans les instances représentatives et participer au dialogue environnemental.

L'association a vu officiellement le jour par publication au JO le 09 mars 2019.

De fin mars à mi-mai 2023 : préparation du dossier de demande d'agrément au titre de la protection de l'environnement. Demande d'agrément postée le 17/5. Instruction du dossier par la préfecture pendant 4 mois.

19/09/2023 : publication de l'arrêté 52-2023-09-0112 portant agrément de BFSM au titre de la protection de l'environnement

Pour autant ça ne nous donne pas l'accès aux diverses instances, telle que la commission de suivi de site de la BAMAS, il faut encore demander une habilitation à la préfecture.

Automne 2023 : préparation du dossier d'habilitation. Demande d'habilitation postée le 17 novembre.

08/02/2024 : publication de l'arrêté portant habilitation à être désigné pour prendre part aux débats sur l'environnement dans le cadre de certaines instances consultatives départementales.

14/03/2024 : désignation d'un titulaire et d'un suppléant à la commission de suivi de site de la BAMAS

Max DAVIGOT (titulaire) et Dominique TALBOT (suppléant) représenteront Belles Forêts sur Marne tandis que Marie Dominique Guidet restera le représentant NHM (fidélité à l'asso qui nous a aidé à y entrer et présence renforcée dans cette commission).

Ce n'est pas un couronnement mais le début d'un nouveau chantier pour l'association et celles et ceux d'entre vous qui sont intéressés sont invités à travailler sur ce dossier avec nous.

2) Semaine du Développement Durable à Saint-Dizier

Belles Forêts y a tenu un stand le samedi 30 septembre. Nous avons préparé des panneaux pédagogiques sur l'utilisation de l'eau à la maison et au jardin pour le public et les enfants, ainsi qu'un petit jeu de questions. Les gagnants ont été récompensés par des lots.

3) Balades et visites

Dimanche 24 mars, sortie à Domblain (52) en partenariat Nature Haute-Marne et Belles Forêts sur Marne.

25 personnes ont bravé les giboulées pour une sortie sur le thème "Observation d'une des dernières sablières de sable fin de fonderie encore accessible et partiellement sauvegardée. Découverte de phénomènes karstiques spectaculaires (dolines, gouffres...) spécifiques de cette transition des calcaires du Jurassique supérieur aux marnes, sables et rares calcaires du Crétacé. » Un site à connaître et à préserver !

4) Veille environnementale

Action de surveillance entrant dans nos actions de « veille environnementale » :

Les adhérents sont invités à signaler toute atteinte à la nature, comme des déchets sauvages, aux mairies concernées et à « Sentinelles de la nature ». <https://sentinellesdelanature.fr/signaler>

Ex-site EDF, rue du Général Maistre :

L'ex-site EDF a connu au cours de l'été dernier une impressionnante opération de dépollution du sol et sous-sol. Notre association s'est intéressée au devenir des terres polluées évacuées et a interrogé l'entreprise de dépollution. La réponse est que les terres évacuées du site de Saint-Dizier ont été acheminées par voie routière jusqu'à un centre de traitement de Moselle dûment habilité à les recevoir et à les traiter. Après vérification de l'efficacité du traitement, ils pourront être valorisés dans des cas encadrés par la réglementation : un exemple assez courant est l'utilisation en sous-couche routière au lieu de matériaux neufs issus de carrières.

V – COMMUNICATION

La page Facebook <https://www.facebook.com/bellesforetssurmarne>

Le site internet est fonctionnel et alimenté <https://www.belles-forets-sur-marne.com/>

Le rapport d'activité est validé par l'assemblée.

B - RAPPORT FINANCIER

Récapitulatif Recettes/Dépenses	
Mars 2023 à Février 2024	
RECETTES	MONTANT
ADHESIONS (40 adhérents)	790,00
TERRACYCLE	450,89
VENTE T SHIRT	20,00
TOTAL RECETTES	1 260,89
DEPENSES	MONTANT
PHOTOCOPIES	39,49
FRAIS BANCAIRES	92,60
FRAIS DOSSIER AGREMENT	80,19
ASSURANCE MAIF	117,05
ADHESIONS CRIIRAD/RSN/NHM/LPO	175,00
FRAIS o2switch service hébergement site web	100,80
JOURNEE DD	109,00
FRAIS AG	13,00
ANALYSES ECHANTILLONS BAMAS	278,65
FRAIS DEPLACEMENTS	70,50
TOTAL DEPENSES	1 076,28
Solde Crédit Mutuel au 28/02/2023 : 2948,67	
Excédent (mars 2023 à février 2024): 184,61	
Solde Crédit Mutuel au 29/02/2024: 3133,28	

Le rapport financier est validé par l'assemblée.

C - PROJETS

Suivi des dossiers en cours, et poursuite des collectes.

Projet replantations :

Nous aurions le projet de nous saisir de cette problématique de sauvegarde et reconquête des espaces naturels, au sein de notre association. Avec des actions, comme par exemple, proposer à des communes, des propriétaires privés, des écoles ou autres structures de les aider à planter des arbres ou des haies. Cela impliquerait de rechercher des subventions, des financements et aussi de disposer de « bras » pour mettre en place ces actions.

L'association Nature Haute-Marne est prête à nous prêter main forte mais nous avons besoin de connaître le ressenti des adhérents, avant de nous engager.

Ce projet intéresse-t-il nos adhérents. Sont-ils prêts à s'investir concrètement dans cette action ou non ?

Intervention de Mireille, adhérente : Elle pourrait aller démarcher des personnes mais elle manque d'arguments et de formation sur la biodiversité et les espaces naturels. Elle souhaiterait une formation.

D – RENOUELEMENT de la COLLÉGIALE

Selon les statuts, la moitié de la collégiale doit être renouvelée chaque année.

4 membres sont sortants cette année : Mido, Michèle, Martine et Marie-France.

Martine GODFROY ne souhaite plus se représenter à la Collégiale.

Appel à candidature est fait auprès des adhérents.

Aucun adhérent ne se propose. Les 3 membres sortants et rééligibles sont réélus.

La Direction collégiale se compose désormais de 8 membres :

Chantal DAVIGOT, Max DAVIGOT, Geneviève DONATO, Marie Dominique GUIDET (secrétaire), Michèle LABOUILLE (secrétaire), Patrick MOCATI (responsable de communication), Marie-France TALBOT, Dominique TALBOT (trésorier).

L'Assemblée Générale se termine à 17h par un pot de l'amitié.

Les secrétaires,
Michèle LABOUILLE

Marie Dominique GUIDET